

Résolution générale
46^{ème} congrès du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
Meudon-Bellevue du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017

Un congrès 2017 qui se situe dans une période difficile pour le pays et la fonction publique

Dans un contexte politique général de « nouveau » libéralisme adopté par les gouvernements successifs depuis plusieurs décennies, les annonces et décisions prises durant l'été par le nouveau gouvernement sont guidées par une austérité dogmatique, mettent à mal les solidarités et s'attaquent brutalement aux droits sociaux : réduction de la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB), suppressions de contrats aidés, baisse de l'aide personnalisée au logement (APL), multiplication de mesures négatives concernant les agents publics et les retraités, réforme du Code du travail par ordonnances sans réel débat démocratique. A cela s'ajoute l'inscription dans la loi des dispositifs relatifs à l'état d'urgence. Ce sont les populations les plus fragiles qui en payent le prix fort et le monde du travail de manière générale. Ce gouvernement déroule une politique libérale particulièrement offensive en ce qui concerne les mesures économiques et fiscales, faisant facilement des cadeaux inadmissibles aux plus riches (réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune - ISF) et demandant un « effort » aux seuls salariés, retraités et jeunes les moins aisés. Ces mesures gouvernementales ne pourront que contribuer à dégrader la situation financière, économique, sociale et environnementale, issue des diverses politiques menées ces dernières décennies.

Alors qu'il est urgent de mettre en place un plan d'investissement public pour réorienter le modèle économique, résorber le chômage et l'emploi précaire ainsi que d'améliorer la situation des salariés, le gouvernement fait le choix inverse en contraignant les budgets publics et en cédant aux exigences patronales, via notamment les ordonnances sur le droit du travail. Ce bouleversement du Code du travail annonce une dégradation de la situation sociale en entérinant un recul des droits des salariés.

La fonction publique est particulièrement visée : rétablissement du jour de carence, gel du point d'indice, réduction du nombre de fonctionnaires, compensation incertaine de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), report des mesures PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) programmées de 2018 à 2020. Avec la FSU, le SNCS s'est engagé pour la défense de la fonction publique depuis la rentrée de septembre. Il continuera à appeler les personnels à s'investir dans les mobilisations à venir.

Une situation critique pour la recherche

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,217% du PIB consacré à la R&D d'après l'OCDE dans l'édition 2017 « *Research and Development Statistics* », la France reste très en deçà de l'objectif de 3% défini en 2002 au sein de la stratégie européenne.

La volonté de « rentabiliser » la recherche publique, engagée en 2003 par les gouvernements de droite, a conduit à installer la compétition dans la communauté scientifique et à piloter la recherche et l'enseignement supérieur (ESR) pour les orienter vers des objectifs finalisés à court terme : après avoir fait voter le « Pacte pour la recherche » en 2006 et la loi « Libertés et responsabilités des universités » en 2007, la droite a lancé la politique dite « de l'excellence » puis celle du grand emprunt en 2010. L'arrivée d'un gouvernement de gauche en 2012 permettait d'espérer un changement de politique pour l'ESR. Au contraire, la loi relative à l'ESR de 2013 est restée dans la continuité des lois précédentes. Elle s'est focalisée sur des objectifs de pur marketing comme de faire progresser certains sites universitaires dans les classements internationaux en prônant l'« excellence » et la concentration des structures universitaires pour améliorer leur « visibilité ». Elle a ainsi renforcé le « mille-feuille » institutionnel en créant des regroupements d'établissements souvent incohérents, qui ouvrent la voie à un ESR à deux vitesses structuré en une vingtaine de pôles universitaires de recherche, les autres centres universitaires ayant vocation à se concentrer sur les formations de premier cycle et les formations professionnalisantes d'intérêt local.

La principale « ambition » en matière de recherche de la loi de 2013 a été de survaloriser le « transfert technologique » et l'« innovation ». Pour le reste, la loi a transformé *a minima* l'AERES en HCERES en permettant le retour des prérogatives d'évaluation des unités de recherche aux organismes (modification des décrets des EPST) et a pérennisé les structures d'« excellence », le rôle de l'ANR et plus généralement le pilotage de la recherche sur projets. Face à cette situation, l'absence de remise en cause du crédit d'impôt recherche (CIR), pire : le blocage du rapport d'enquête parlementaire sur le CIR en 2015, énorme détournement de financement public, ont profondément et légitimement heurté la communauté scientifique.

Ces politiques ont considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels de l'ESR, statutaires et contractuels, et des doctorants, soumis à des contraintes ubuesques toujours plus complexes :

- un financement de la recherche totalement épiété par des appels à projets ;
- la survalorisation du management au détriment de la pratique de la recherche et des compétences scientifiques et techniques ;
- une perte de sens pour la mise en œuvre et la réalisation des missions par les personnels ;
- la baisse des effectifs titulaires et l'augmentation des effectifs en CDD et de jeunes en situation de précarité ;
- un morcellement considérable des structures de recherche et un alourdissement de la gestion administrative ;
- la transformation de l'évaluation scientifique de conseil en une évaluation technocratique de sanction ;
- des rémunérations trop faibles et l'amplification des inégalités salariales avec des primes modulables (RIFSEEP et PEDR) ;
- la mise en concurrence des individus et des laboratoires au détriment de la collaboration et de l'organisation en équipes ;
- le remplacement des instances élues par des agences et des conseils composés d'experts dont la nomination opaque procède de décisions ministérielles : le HCERES, l'ANR, les Idex et les Alliances en sont les principaux avatars.

Cette politique ignore totalement le fonctionnement des laboratoires et de la recherche de base jusqu'à mettre en péril la recherche publique et sa principale mission : le développement et la libre diffusion des connaissances, à l'heure où la culture scientifique est fortement menacée.

Nos analyses, propositions et revendications

Le congrès a adopté les textes qui font l'analyse et donnent les positions et les revendications du syndicat en matière de « Travail dans la recherche, précarité, liberté, droits, primes, statuts », d'« Organisation de la recherche » et de « Sciences et société ». Ces textes constituent les mandats du syndicat.

Le congrès rappelle que la recherche est un bien commun et les valeurs à la base de notre action sont :

- le développement des connaissances et leur libre diffusion à l'ensemble de la société, ce qui implique un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'un dialogue entre les scientifiques et les organisations citoyennes ;
- le respect de la liberté de recherche et de la liberté académique, ce qui impose que l'évaluation soit effectuée par des pairs en majorité élus, sur le modèle du Comité national de la recherche scientifique (CN) ;
- des conditions de travail dans les EPST permettant à tous les personnels d'exercer un travail de qualité dans l'exercice de leur métier et garantissant notamment un niveau suffisant de financements et de moyens humains pour permettre aux laboratoires de fonctionner selon le contrat engagé avec l'État au moment de leur création ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche publique ;
- le développement de relations équilibrées entre recherche industrielle et recherche publique, en particulier en ce qui concerne la prise en compte des demandes de la société, ce qui exige un soutien fort à une recherche publique indépendante du politique et des groupes de pression économique ;
- le développement soutenable, ce qui nécessite une implication dans la transition énergétique, écologique, et sociétale.

Le congrès affirme nos principales revendications qui sont :

- Une loi de programmation qui permette de répondre aux besoins de l'ESR, à hauteur de 3 milliards d'€/an pendant 10 ans pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB pour l'enseignement supérieur ; Il faut arrêter le scandale du CIR, énorme détournement de financement public, qui doit revenir à l'ESR.
- Un recrutement des jeunes scientifiques au plus proche de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires, par un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et administratifs à hauteur de 5 000 créations par an pendant 10 ans, conservant le statut de titulaire de la fonction publique d'Etat de chercheur à temps plein ;
- La reconnaissance du diplôme de doctorat dans toutes les branches professionnelles du privé comme dans l'ensemble des trois versants de la Fonction publique ;
- Une revalorisation conséquente des salaires et des carrières de tous les personnels de la recherche pour garantir l'attractivité des métiers dans notre pays et sur la scène internationale, la prise en compte de la spécificité des carrières dans l'ESR pour le calcul de la retraite, et la suppression des primes individuelles au mérite dont la PEDR et le RIFSEEP, qui nient le travail collectif en équipes et créent des disparités souvent artificielles dans l'évaluation des personnels. Il devient urgent de revaloriser les primes fonctionnelles dont la

prime de recherche des chercheurs a minima au niveau de celle des ingénieurs de recherche, en attendant leur intégration dans la grille indiciaire. Cependant, le congrès réaffirme la nécessité de l'augmentation du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis de nombreuses années et de l'augmentation des promotions dans tous les corps de chercheurs, d'ingénieurs et techniciens ;

- Un financement de base des laboratoires suffisant pour mettre en œuvre les programmes de recherche validés lors de l'évaluation quinquennale et assurer ainsi l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances.
- Une gestion des organismes qui associe pleinement leurs instances démocratiques pour en finir avec la gestion managériale, le clientélisme et l'opacité financière créés par les nouvelles structures de type ANR, Alliances, Idex, Isite, SATT, IHU, IRT, Labex, ... qui doivent être supprimées, car elles ont retiré les missions correspondantes aux organismes de recherche nationaux et réduit d'autant leurs budgets de fonctionnement. Les personnels de ces structures doivent être intégrés sur des postes de titulaires dans les établissements de l'ESR.
- Des établissements de l'enseignement supérieur démocratiques aux statuts clairs et stables, dans lesquels les personnels conservent leurs statuts. Le SNCS s'oppose aux expérimentations de fusions et regroupements d'établissements que propose de permettre le projet de loi « un Etat au service d'une société de confiance » qui vise à instaurer un droit à l'erreur pour 10 ans, et à la méthode consistant à procéder par ordonnance. Il demande le retrait des articles de ce projet de loi concernant l'ouverture d'expérimentation dans l'ESR.
- Des capacités d'accueil des formations en première année de licence qui ne conditionnent pas l'entrée des étudiants à l'université. Les prévisions de nombre d'étudiants à l'entrée de l'université sont connues depuis longtemps. Le congrès demande les moyens suffisants tant financiers qu'en personnels pour un accueil dans de bonnes conditions des étudiants souhaitant s'inscrire à l'université. Le congrès s'oppose au projet de loi Vidal qui sous couvert d'orientation, instaure la sélection à l'entrée de l'université, remettant ainsi en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire.

Renforcer le syndicat et la défense des personnels

Le SNCS est le premier syndicat des chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires (CT, CAP) que dans les instances scientifiques (CS, CN, CSS) de plusieurs organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IRD...). Le SNCS attire de nouveaux syndiqué·e·s et voit naître des sections syndicales, mais d'autres sont en difficulté. Le dysfonctionnement de la recherche analysé précédemment rend aujourd'hui plus difficile l'engagement des jeunes scientifiques dans les instances syndicales et dans les structures statutaires des EPST.

Le SNCS continue à enregistrer la syndicalisation des jeunes chercheurs et de moins jeunes. La syndicalisation des IT au sein du SNCS est en progression. Cependant cette arrivée de nouveaux syndiqué·e·s ne compense pas suffisamment les départs des syndiqué·e·s retraité·e·s.

Si le fonctionnement et l'organisation du syndicat doivent s'adapter à l'évolution des modes de vie, il n'y a pas de solution miracle. Seule une campagne permanente de syndicalisation de la part de chacun·e pourra y remédier. Nous devons engager une réelle campagne de syndicalisation, à moins de voir arriver une situation qui pourrait nuire à l'existence de notre syndicat. Nous devons pour cela améliorer notre communication interne et externe. Nous devons aussi adapter nos statuts à la réalité du fonctionnement du syndicat. Ce seront des missions de la nouvelle commission administrative (CA).

Il y a urgence aussi à syndiquer les doctorant·e·s et les contractuel·le·s, et plus généralement tous les précaires, afin de défendre leurs droits et leurs conditions de travail, et soutenir leur mobilisation pour leur titularisation. Le congrès mandate la nouvelle commission administrative (CA) à impulser de nouvelles mobilisations des personnels des EPST contre la précarité, pour l'emploi scientifique et pour un budget de la recherche à la hauteur des besoins, et un budget des laboratoires permettant de réaliser leur programme de recherche sans les ressources extérieures. Les appels à projet devenant alors un choix des équipes de recherche pour compléter leurs activités.

Les conditions de travail des personnels de la recherche sont tellement dégradées qu'elles conduisent aujourd'hui à des situations de mal être au travail, de harcèlement moral et sexuel. Le congrès affirme la nécessité d'engager encore plus notre action syndicale pour aider et défendre les personnels se retrouvant dans ces situations. La nouvelle commission administrative (CA) devra travailler sur ces questions et réfléchir aux aides et aux actions à mener pour les personnels concernés. La CA devra réfléchir aussi sur les questions du travail en tant que sujet ainsi que sur le travail syndical. Le congrès s'inquiète que les CHSCT puissent être supprimés comme dans le privé, alors qu'ils sont des structures fondamentales pour défendre les conditions de travail des personnels. Le congrès soutient l'appel à une assemblée nationale le 4 décembre 2017 pour la défense et l'extension des CHSCT (www.assemblee-nationale-

chsct.org).

En conclusion, sur la base de nos revendications, le congrès appelle à l'amplification des mobilisations à venir pour la défense de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.